

Formulaire d'exclusion concernant le dépistage organisé des cancers du sein

*Vous avez reçu de l'Assurance Maladie une invitation à réaliser votre dépistage
des cancers du sein mais vous n'êtes pas concernée par ce dépistage.*

L'Assurance Maladie met à votre disposition ce formulaire afin de renseigner votre situation. Celui-ci est à renvoyer à l'adresse suivante :

Site de Saisie Unique - Service Médical de l'Assurance Maladie
CS 70066
93001 Bobigny CEDEX

Cochez au moins une case correspondant à votre/vos motifs d'exclusion médicale, confirmé(s) par votre professionnel de santé qui vous a indiqué la stratégie de dépistage adaptée à votre situation.

- Vous avez ou avez eu un cancer du sein.
- Vous avez dans votre famille des cas de cancers du sein et/ou des ovaires (et votre Score d'Eisinger est supérieur ou égal à 3 après consultation d'un onco-généticien).
- Vous avez une prédisposition génétique avérée (mutation BRCA 1 ou BRCA 2, ...).
- Vous avez eu une irradiation thoracique à haute dose (« radiothérapie ») pour un lymphome de Hodgkin.
- Vous avez ou avez eu un carcinome lobulaire in-situ diagnostiqué il y a moins de 10 ans.

Date du diagnostic : _ _ / _ _ / 20_ _

Nom d'usage (marital) :	<input type="text"/>	Fait le :
Nom de naissance :	<input type="text"/>	Signature :
Prénom :	<input type="text"/>	
Date de naissance :	<input type="text" value="__ / __ / ____"/>	
Numéro de Sécurité Sociale :	<input type="text" value="_ _ _ _ _ _ _ _"/>	
Adresse :	<input type="text"/>	

Information sur le traitement de vos données personnelles et vos droits.

Dans le cadre du programme national de santé publique du dépistage organisé des cancers, plusieurs acteurs sont habilités à utiliser vos données personnelles dans le respect du droit applicable :

1. L'Assurance Maladie recourt à vos données d'identité, de contact et de santé pour vous inviter au dépistage ;
2. Votre médecin traitant est informé de votre situation en recevant les résultats, comme les Centres régionaux de coordination des dépistages (CRCDC), afin de vous accompagner dans votre parcours ;
3. Des agences ou structures publiques: l'Assurance Maladie, Santé publique France pour l'évaluation du dispositif, l'Institut National du Cancer pour la réalisation d'études via sa plateforme de données en cancérologie.

Pour en savoir plus sur vos données dans le cadre des dépistages organisés et connaître vos droits, rendez-vous sur www.ameli.fr/depistages-cancers-donnees-personnelles

